

Image not found or type unknown



Correctionnel pour insulte

Par **talika**, le **29/05/2013** à **11:09**

Bonjour,
Je dois passer en correctionnel pour insulte (xxxxxxxx et xxxxxxxx) auprès d'un éducateur.
Les faits se sont passés dans le couloir du tribunal pour enfants il y a 2 ans.
J'avais déjà été convoqué à la gendarmerie pour cette affaire et j'ai reconnu mes insultes.
2 ans après, je suis convoqué en correctionnelle.
Pouvez vous me dire les risques que j'encoure?
Je suis actuellement sans emploi, 2 enfants de 13 et 17 ans à charge.
Mon ex mari est également convoqué.
Est ce que je risque la prison ou le retrait de la garde de mes enfants?
Je vous remercie pour votre réponses

Par **Stentor**, le **30/05/2013** à **10:13**

Bonjour,
Pouvez-vous préciser les points suivants:
1/ Qu'avait fait l'éducateur pour vous conduire à l'insulter?
2/ Pourquoi votre ex-mari est-il convoqué? Quelle a été sa participation dans tout ceci?
Cordialement,
P.S: vous ne risquez qu'une amende.